



CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ACTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

- **Manuel BEGUIER, MB Résilience, organisme de formation dont le numéro de déclaration d'activité** auprès de la Préfecture de la région Ile-de-France est le : 11 75 48963 75
Sis 17 rue des Suisses 75014 Paris
Représenté par M. Manuel BEGUIER, d'une part,

et

- Nom :
Prénom :
Adresse :

Ci-dessous désigné le bénéficiaire ;

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1^{er} – Objet de la convention

En exécution du présent contrat, Manuel BEGUIER/MB Resilience s'engage à organiser l'action de formation intitulée «Analyse Transactionnelle et développement durable, sensibilisation »

Article 2 – Conditions de réalisation de l'action

Nature l'action de formation :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Objectif, programme et dates l'action de formation :

- 1) favoriser les prises de conscience et les apprentissages de base dans le domaine du développement durable
- 2) Explorer les apports de l'Analyse Transactionnelle au service de la conception et de la mise en œuvre de projets de développement durable

Contenu de la formation :

La conception et la mise en œuvre de projets de développement durable nécessite en premier lieu des connaissances dans des domaines variés : environnement, vie sociale, politique et économique. Mais ce n'est pas suffisant. Des savoir être et des savoir faire spécifiques se révèlent aussi indispensables. Il s'agit par exemple d'agir de manière stratégique, de passer de bons contrats avec les autres, de susciter l'engagement ou encore d'apprendre à gérer des processus pour atteindre un objectif.

L'analyse Transactionnelle (AT) possède un corpus de modèles et d'outils d'apprentissage accessibles et efficaces particulièrement adaptés à la réflexion autour du développement durable et à la mise en œuvre de projets dans ce domaine.

Par exemple, la règle des 3 P (Permission, Protection Puissance) peut permettre à un décideur ou un groupe de s'engager effectivement vers un objectif de développement durable. La confrontation contractuelle des méconnaissances est une autre technique qui permet souvent de sortir de comportements « passifs » fréquemment rencontrés dans la mise en œuvre de projets dans ce domaine.



Ce module propose d'abord quelques éclairages sur les problématiques liées au développement durable et qui en freinent l'évolution. Puis des outils et concepts d'Analyse Transactionnelle sont exposés de manière interactive afin que les stagiaires expérimentent directement des savoir être et savoir faire utiles à l'élaboration et la mise en œuvre des projets dans ce domaine

Durée de l'action : 1 journée, soit 6 heures de formation.

Lieu : Paris ou banlieue.

Effectifs : 6 à 15 stagiaires.

Niveau de connaissances préalables :

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Moyens pédagogiques et techniques :

Les méthodes pédagogiques employées relèvent du champ de la pédagogie active : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels ou collectifs.

Seront notamment employés :

- jeux de rôle
- présentation du contexte et des objectifs du développement durable
- supports écrits
- exercices en groupe

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats:

La formation fait l'objet d'une évaluation en fin de formation par les stagiaires.

Diplômes, titres, références des formateurs dispensant la formation :

La formation sera délivrée par Manuel BEGUIER, analyste transactionnel certifié (CTA nomenclature EATA (European Association for Transactional Analysis)), ingénieur agronome Paris-Grignon.

Article 4 – Sanction de la formation :

La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de fin de formation.

Article 5 – Obligation morale du stagiaire:

Le stagiaire s'engage à contacter le responsable de la formation pour un dialogue avant toute rupture de contrat.

Article 6 – Dispositions financières

Les coûts pédagogiques sont fixés comme suit :

Entreprise avec convention de formation	650 € HT
Libéraux et secteur non marchand (convention)	390 € HT
Particuliers	190 € TTC

(rayer les mentions inutiles)

Article 7 – Modalités de règlement

Un acompte de 30% est demandé pour valider l'inscription. Le solde est réglé au début de la formation.



Article 8 – Délai de rétractation :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 9 – Dédit ou abandon

Cessation anticipée

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est obligé de quitter la formation de manière anticipée par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Abandon sans raison de force majeure

En cas d'abandon en cours de formation sans raison de force majeure, le stagiaire prévient l'organisme de formation par lettre recommandée. Une indemnité équivalente à 30% du prix de la formation restante à partir de la date de l'envoi de la lettre est due. Toute autre absence sera considérée comme ponctuelle.

Absence ponctuelle

En cas d'absence ponctuelle du stagiaire, une indemnité équivalente à la totalité du prix de la séquence manquée est due.

Article 10 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en deux exemplaires, à _____, le _____

Pour MBRésilience
Manuel BEGUIER

Le Bénéficiaire